

AVIS PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf

QUE lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 133-2 : «Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Portneuf».

QU'un avis de motion fut donné le 13 août 2018.

QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du 13 août 2018.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE copies peuvent être délivrées par la greffière moyennant les honoraires exigibles.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 21 septembre 2018.

France Marcotte, greffière